



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 90711

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz expose à M. le Premier ministre que, alors qu'on recense 11 millions d'accidents de la vie courante chaque année, dont 20 000 s'avèrent fatals, nombreux - chute, suffocation, intoxication, noyade - sont ceux qui pourraient être évités en prenant des précautions simples. Pourtant, selon un sondage IFOP, seule la moitié des Français y porte une attention particulière. Pour y remédier, de nombreuses associations souhaiteraient que soit élevé le thème de la lutte contre les accidents de la vie courante, au rang de cause nationale pour l'année 2011. Une telle reconnaissance permettrait de mettre en valeur et de soutenir les efforts des différents acteurs compétents qui ont choisi de se fédérer autour de cette cause. Elle souhaite donc connaître ses intentions à ce sujet et comment il compte créer les conditions pour une plus grande prise de conscience des Français devant ce danger potentiel.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagées dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui ont fait part de leur souhait d'être candidates pour l'attribution du label « Grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site gouvernement.fr. Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessures, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90711

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11038

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11613